

Vacances ou promenades en Espagne, renseignez vous plutôt deux fois qu'une

Règlementation variable selon les régions. Catalogne et Aragon ferment leur territoire aux touristes



Vacances ou promenades en Espagne, renseignez vous plutôt deux fois qu'une

A ce jour, de nombreuses régions limitent fortement l'entrée et la sortie de leur territoire. Aucune mise en quarantaine cependant à l'entrée du territoire espagnol.

L'ensemble du territoire espagnol est soumis aux règles de la « nouvelle normalité », qui prévoient notamment :

- le port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans, dans les transports publics, ainsi que dans les espaces publics ou dans les lieux recevant du public, y compris les hôtels, les commerces et les plages, lorsqu'une distance d'un mètre cinquante ne peut être respectée entre deux personnes ;
- le port du masque obligatoire dans les véhicules, si les passagers ne résident pas dans le même foyer ;
- le respect des gestes barrières ;
- la tenue de registres de passagers par les opérateurs de transports, conservés pendant quatre semaines.

La situation évoluant rapidement, il est recommandé de s'informer régulièrement des dispositions prises par les autorités locales et de s'y conformer strictement, sous peine de fortes amendes (300€).

La gendarmerie précise :

En catalogne et Aragon : Depuis ce mardi matin, une longue file d'attente s'est formée au niveau de la frontière franco-espagnole, à Melles-Pont-du-Roy.. En effet, malgré les mesures d'assouplissement du confinement en France, les mesures de confinement en Catalogne restent en vigueur. Seuls sont autorisés à rentrer en Catalogne : les véhicules de transport de marchandises, les travailleurs transfrontaliers et les déplacements professionnels avec justificatif. Ainsi, la police autonome catalane interdit l'accès à cette communauté autonome aux véhicules non autorisés. **Les véhicules légers français sont donc invités à faire demi-tour.** Impossible donc d'aller au Perthus, à la Jonquera ou à Bossost pour le moment,

Il est fortement déconseillé de se rendre en Espagne pour des activités de loisirs. Des contrôles aléatoires à la frontière franco-espagnole seront mis en place côté français, afin de réduire la mobilité vers les stations de ski espagnoles.

ARAGON

Un confinement territorial s'applique à la région : les entrées et sorties ainsi que les déplacements à l'intérieur de la Communauté autonome d'Aragon sont limités (la liste des autorisations dérogatoires est à consulter sur le **site du gouvernement de la communauté autonome**). Les trois plus grandes villes de la région, Saragosse, Huesca et Teruel sont concernées par les mesures de confinement.

- Le port du masque est obligatoire en toute circonstance.
- Un couvre-feu est instauré de 23h00 à 06h00.
- La capacité d'accueil des hôtels et restaurants est limitée à 50% (pas de consommation à l'intérieur des établissements) avec un maximum de 6 personnes par table et l'heure de fermeture est fixée à 22h au plus tard.
- La capacité d'accueil des musées, cinémas, théâtres, bibliothèques, salles d'exposition, lieux de culte et zones communes des hôtels est fixée à 25%. Il en va de même pour les commerces, y compris les centres commerciaux qui ne peuvent accueillir qu'à 50% de leurs capacités.

- La consommation d'alcool sur la voie publique est interdite, de même que fumer sur la voie publique si une distance interpersonnelle de deux mètres ne peut être respectée.

CATALOGNE

La Généralité de Catalogne a adopté des mesures concernant l'ensemble du territoire de la Généralité, pour une durée minimale de quinze jours, à compter du 29 octobre à minuit. Un couvre-feu est instauré de 22h à 06h sur l'ensemble du territoire. Les entrées et sorties de Catalogne sont limitées (raisons impérieuses seulement). Le weekend (du vendredi 06h au lundi 06h), les déplacements sont limités à la commune de résidence. La population est invitée à rester chez elle et il est interdit d'organiser des réunions de plus de six personnes (sauf dans le cadre du travail, des cérémonies religieuses, dans les transports en commun et en milieu scolaire). Les gestes barrières à respecter, notamment le jour des morts, lors des recueils sur les tombes ont été rappelés.

Depuis le 23 novembre, les bars sont fermés et les restaurants sont ouverts jusqu'à 21h30 et autorisés à vendre des plats à emporter jusqu'à 23h. La capacité d'accueil des hôtels est limitée à 50%. La plupart des activités culturelles, récréatives (parcs d'attraction compris), sportives, de loisir nocturne et les spectacles publics sont ajournés. Si elles sont autorisées, la capacité d'accueil est limitée à 50% des places disponibles et doivent prendre fin obligatoirement à 23h. Cela concerne notamment les théâtres, les cinémas, les aires de jeu pour les enfants et les gymnases. Les bibliothèques et les musées restent ouverts.

PAYS BASQUE

A compter du 27 octobre, et pour une durée de 15 jours renouvelables, les autorités de la Communauté autonome du Pays basque ont adopté un nouveau train de mesures destinées à limiter les déplacements et les regroupements :

- interdiction de circulation des personnes durant les horaires nocturnes, entre 22h et 6h ;
- interdiction des réunions publiques ou privées de plus de 6 personnes ;
- interdiction des entrées et sorties du territoire régional, à l'exception des déplacements pour motifs professionnels, sanitaires et de force majeure (assistance à personnes dépendantes) - sauf entre les 23 et 26 décembre, et entre le 30 décembre et le 1er janvier ;
- déplacements autorisés à l'intérieur de la province de résidence uniquement.
- réouverture des bars et restaurants à partir du 12 décembre 2020 (à l'exception des municipalités encore en zone rouge), de 06h à 22h, dans la limite de 50% de la capacité à l'intérieur et de 100% en terrasse.
- L'horaire du couvre-feu est décalé à 1h30 les nuits des 24, 25 et 31 décembre et du 1er janvier.

ANDORRE

Se rendre au Pas-de-la-Case ou à Andorre, reste possible. Les accès de la principauté sont ouverts à tous, Attention toutefois, aux conditions de circulation qui peuvent être difficiles du fait des conditions météorologiques ou du fort trafic. Attention avec l'application du couvre feu pour le retour vous devrez avoir rejoint votre domicile avant 20 heures